



**AXIOJURIS**  
a v o c a t s

SCP INTERBARREAUX DESILETS ROBBE ROQUEL

223 rue Charles Germain BP 10237  
69658 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX  
Tél : 04.74.09.47.90 - Fax : 04.74.09.47.99

170, boulevard Stalingrad  
69006 LYON  
Tél : 04.37.48.80.80 - Fax : 04.37.48.80.81  
Toque 786

[www.axiojuris.com](http://www.axiojuris.com)

Affaire : CIFD / MC COUBREY - LLYOD

Dossier n°20180822

Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN

Juge de l'Exécution chargé des Saisies Immobilières  
Audience d'orientation du 10 décembre 2021 à 09h00

RG n°20/00112

## **DIRE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, ET LE**

Au Greffe du **Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN** par devant nous Greffier de Madame/Monsieur le Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières, a comparu :

*Maître François PARRAT, membre de la SCP PARRAT – LLATI, Avocat au Barreau de PERPIGNAN, y demeurant 23 rue de la Sardane, 66000 PERPIGNAN, au Cabinet duquel il est fait élection de domicile.*

**Lequel a déclaré** que le cahier des conditions de vente a été déposé le 04 août 2020 au greffe sous le n° RG 20/00112.

**sur un bien saisi dans la commune de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA (66120 - Pyrénées Orientales), dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « LE DOMAINE DE CASTELLA » cadastré section AL n° 196 à 200, 203 à 207, 209 à 212 et 2015 à 2018.**

**Il est précisé, en complément audit cahier des conditions de la vente les informations suivantes, que nous tenons de la société de gestion GOELIA :**

*« Le bail commercial de 2010 est toujours en cours, sur tacite prolongation.*

*Le montant du loyer annuel est de 3 932,52 € pour l'année N-1.*

*Une indemnité d'éviction est normalement due en cas de congé, estimée selon les experts entre 200 % et 400 % du CA annuel, soit entre 30 000 € et 60 000 € pour le bien saisi. »*

**Afin que nul n'en ignore,**

Le comparant a signé avec Nous, Greffier